



CSP et prime reclassement

Par Babou32

Bonjour, étant prochainement licencié économiquement, nous avons droit au CSP. Je l'ai bien compris et également une prime de reclassement si on retrouve un nouveau travail, ce qui sera mon cas puisque j'avais pris les devants. Toutefois

je voudrais savoir pour bien respecter les conditions sous quel délai reçoit-on cette prime et faut-il entre la reprise du nouveau travail et le début du CSP a envoyé un rendez-vous avec pôle emploi? Merci infiniment. Merci